

# DEPARTEMENT DE LA MANCHE

## Commune du MONT-SAINT-MICHEL

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **RÉUNION DU 22 janvier 2024**

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-trois à neuf heures, le conseil municipal de la commune de Le Mont-Saint-Michel, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Henri Voisin, sous la présidence de Monsieur Jacques BONO, Maire.

#### **Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

M. GALTON Yan, M. RIDEL François, Mme ROUX Nelly, M NOLLEAU Philippe

#### **Etaient absents les conseillers municipaux suivants :**

M. GIRON Rémi (a donné pouvoir à François RIDEL), M. GUICHARD Hervé

**Secrétaire de séance :** *Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT* : M. Philippe NOLLEAU

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 6

Quorum : 4

Convocation : 15/01/2024

Affichage : 15/01/2024

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### ◆ **Décision prise par le Maire au titre de sa délégation du conseil municipal**

##### ◆ **Finance :**

- Adhésion à l'association des chemins de Compostelle
- Indemnité de gardiennage de l'église 2024

##### ◆ **Environnement :**

- Lutte contre l'érosion des sols
- Avis relatif à l'autorisation environnementale pour la régulation du rejet direct au Couesnon des eaux traitées de la station d'épuration d'Ardevon

##### ◆ **Patrimoine communal :**

- Réhabilitation du bâtiment de la truie qui file : Choix de l'entreprise de maîtrise d'œuvre
- Réhabilitation du bâtiment de la truie qui file : Demande de subventions

##### ◆ **Relations internationales :**

- Organisation de l'accueil de la délégation de Taishan en mars prochain
- Date du déplacement à Hatsukaïchi et désignation de la délégation française

##### ◆ **Questions diverses**

#### **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M le Maire informe le conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise au titre des délégations fondées sur l'article L.2121-22 du CGCT :

#### **01/2024 – Finance : Adhésion à l'association des chemins de Compostelle**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**02/2024 – Finance : Indemnité de gardiennage de l'église 2024**

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**03/2024 – Environnement : Lutte contre l'érosion des sols**

*Création d'une commission communale : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**04/2024 – Environnement : Avis relatif à l'autorisation environnementale pour la régulation du rejet direct au Couesnon des eaux traitées de la station d'épuration d'Ardevon**

*AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ*

**05/2024 – Patrimoine communal : Réhabilitation de la Truie qui file – Choix de l'entreprise de maîtrise d'oeuvre**

*Atelier XV41 Architecte : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**06/2024 – Patrimoine communal : Réhabilitation de la Truie qui file – Demande de subventions**

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**07/2024 – Relations internationales : organisation de l'accueil de la délégation de Tai'an en mars prochain**

*M François RIDEL et Philippe NOLLEAU se chargent de l'organisation et des préparatifs :*

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**08/2024 – Relations internationales : Date du déplacement à Hatsukaichi et désignation de la délégation française**

*Dernière semaine de juin 2024 : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

*Composition de la délégation française : une dizaine de personnes*

- Deux membres du conseil municipal
- Deux membres de l'établissement public du Mont-Saint-Michel
  - Deux membres de l'office du Tourisme de la CAMSM
- Deux membres de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
  - Un.e artiste musicienne
  - Un.e membre de la société civile

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*